

N° 2021 - 39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 MARS 2021**

N° 2021 39

OM : Facturation semestrielle

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 09 mars 2021 pour la session ordinaire du jeudi 18 mars 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien représenté par Mr FAIVRE Patrick	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	DAGUE Alain	GRANDJEAN Michel
LAPARRA Isabelle		DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc et Mr GILLET Denis

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à POIROT Martine

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à MAUFFREY Gérard

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à FAIVRE Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président informe les délégués, que la facturation OM aura lieu en deux fois à savoir :

- Mars/avril (pour paiement en mai/juin)
- Septembre/octobre (pour paiement octobre/novembre)

Ceci pour les raisons suivantes :

- Répartition du paiement des usagers en deux fois
- Meilleure réactivité pour mise à jour des dossiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** cette facturation semestrielle du paiement des OM

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

